Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D522026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 52/2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le résultat net de fonctionnement pour l'année 2025 est de 558 319.68 €.

Il propose que cette somme soit virée à la section investissement du budget 2026 (article 1068) pour 400 000 € et à l'article 002 de la section de fonctionnement pour la somme de 158 319.68 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le reversement de l'excédent de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reverser l'excédent de fonctionnement 2025 tel que proposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D522026-DE